

ARRÊTÉ N° 2024 - 351

FÊTE DU PORT : Fédération de pêche de la Gironde – 9 juin 2024

Le Président de la Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali),

Vu le Code Pénal et le Code de Procédure Pénale,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L2125-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports et notamment le livre des Ports Maritimes,

Vu le règlement particulier du Port de Libourne – Saint-Emilion approuvé par délibération du conseil municipal du 11 décembre 2018,

Vu l'Arrêté préfectoral du 17 mars 2021 actant le transfert de la compétence du port de la commune de Libourne à La Cali,

Vu les limites administratives du Port de Libourne – Saint-Emilion,

Vu l'organisation de «la Fête du Port » par l'Office de Tourisme du Libournais, du dimanche 09 Juin 2024 Esplanade de la République,

Considérant l'Autorité Portuaire (AP) et l'Autorité investie du Pouvoir de Police Portuaire (AI3P) de La Cali,

Considérant que cette manifestation comportera des implantations sur le domaine public portuaire, il est nécessaire de prendre des mesures autorisant cette occupation,

ARRÊTÉ

Article 1. : L'autorisation d'occupation du domaine portuaire à terre est accordée Esplanade de la République, le dimanche 09 Juin 2024 pour l'implantation :

- D'une structure de type barnum de dimension 3m (L) x 3m (l) pour les besoins matériels et ce de 10h à 18h, conformément au plan annexé au présent arrêté.

Article 2. : La Fédération présente, dans le cadre de cette manifestation, ne sera pas assujettie au paiement d'une redevance d'occupation du domaine portuaire à terre.

Article 3 La Fédération de pêche de la Gironde devra prendre toutes les mesures nécessaires à la parfaite conservation de l'espace concédé et de ses abords. Elle sera entièrement responsable des dégradations éventuellement commises sur celui-ci.

Article 4. : Le ponton Roger de Leyburn sera interdit d'accès au public et sera réservé aux passagers et aux membres d'équipage du bateau promenade du Pibal ainsi qu'au personnel autorisé du Port de Libourne Saint-Emilion.

Article 5. : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie et Monsieur de Chef de la Police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6. : Cet arrêté est susceptible de faire l'objet :

- D'un recours administratif pris en la forme d'un recours gracieux auprès de l'auteur de l'acte,
- D'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'acte attaqué.

Fait à Libourne, 06/06/2024

Publié le

Notifié le 07 juin 2024

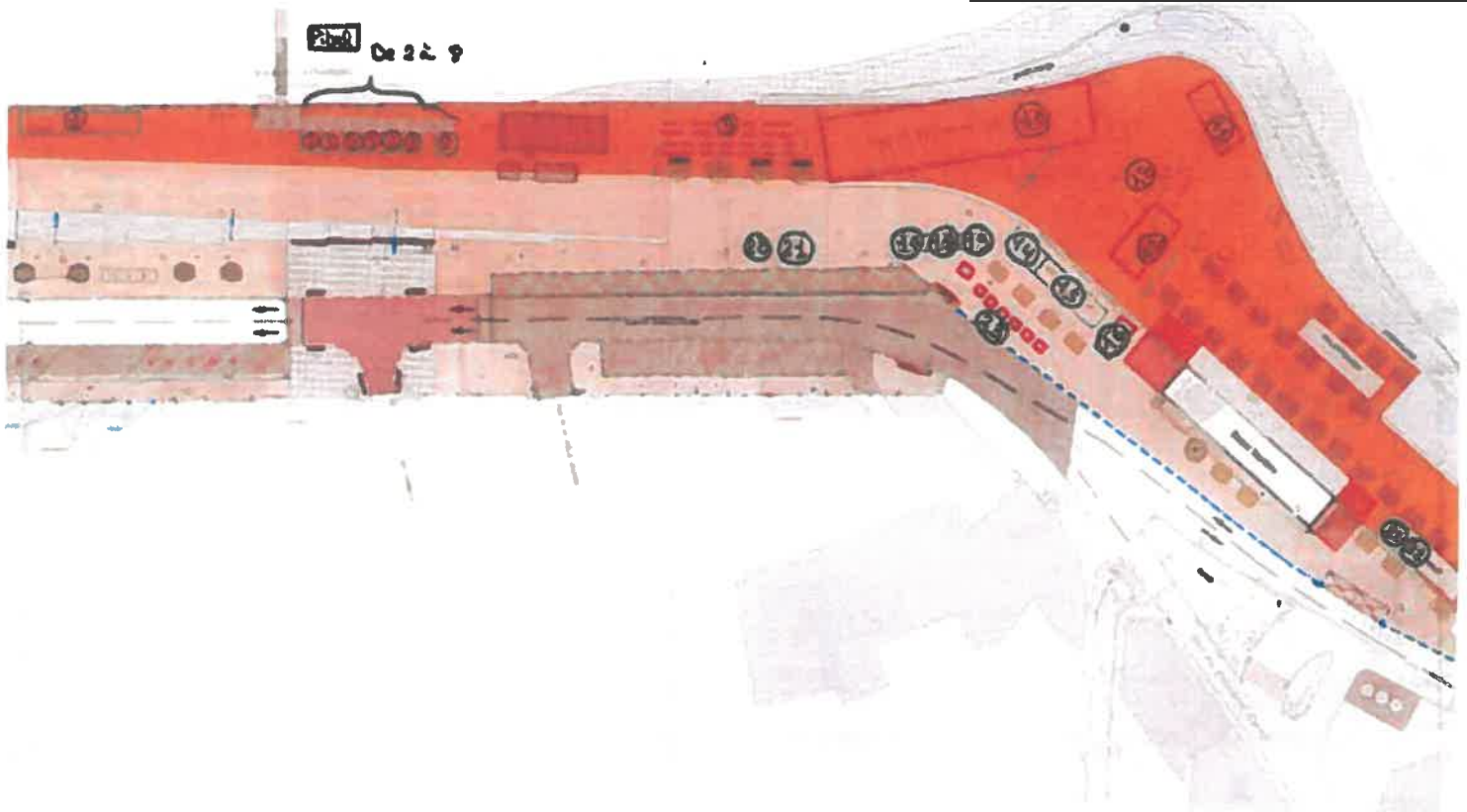
Monsieur Philippe BUISSON,
Président de La Cali



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs du siège de La Cali,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, ou d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



	Nom	Dimensions	Horaires	
Démarche post-travaille	1 Pibal	13x2,40 + 2m50 de dégagement	10h-18h	
	2 Accrovoile		10h-18h	
	3 Fédération de la Pêche		10h-18h	
	4 Jeux Barjo		2x3	12h-16h
	4 Médiathèque		3x3	12h-16h
	5 Ludothèque		3x3	12h-16h
	6 Terra Safran		3x3	12h-16h
	7 Oenanim		3x3	12h-16h
	8 La Randonnerie		3x3	12h-16h
9 Rouleurs de Barrique	20x8	12h-18h		
Démarche Public/Ville	20 Food truck Rouge Framboise	3x2	12h-17h	
	21 Food truck Aux délices d'Ascumbas	3x3	12-17h	
	19 Food truck Ferme de Cabestan	3x3	12h-16h	
	17 Food truck Fish and Lee	5x2	12h-16h	
	18 Food truck Aux délices de Patricia	5x3	12h-16h	
Alimentation	10 Restauration toute	10x40	Du vendredi 7 au lundi 10 juin	
	14 Tickets		Du vendredi 7 au lundi 10 juin	
	15 Restauration			
	16 Préparation restauration			
Buvette	12 Brasserie les "3 drôtes"	10x5 pour tous	12h-16h pour tous	
	Viviane Berger/Le George 7			
	La Fleur de Bouard			
	La Dauphine			
	Domzine Jean-Yves Millaire			
13 Mange-debout	11x1	Du vendredi 7 au Lundi 10 juin matin		
11 Scène roulante couverte	10x4	Du vendredi 7 au Lundi 10 juin matin		
22 Poste de Secours				
23 Barbecue				
24 Stand Propreté		Du vendredi 7 au Lundi 10 juin		